

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 003-577/14/CC

■ Approbation de la modification de l'autorisation de programme relative aux Travaux des Parkings Communautaires

DMODSV 14/12303/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce la compétence en matière de parcs de stationnement tant en enclos qu'en ouvrage selon différents modes de gestion : régie directe et Délégation de Service Public sur l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, en tant qu'autorité organisatrice des transports, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole gère aussi huit parcs relais, dont l'exploitation est assurée par la RTM et dont le nombre de places s'élève à 2 600.

En qualité de maître d'ouvrage, il lui incombe de procéder aux investissements nécessaires pour les parcs. Ces opérations sont régulières et nécessitent que leur financement soit assuré de manière continue. Aussi, une opération n° DMOD 14/02 a été votée au Conseil du 18 juillet dernier pour un montant de 3 600 000 euros TTC. Il s'avère que les travaux prévus dans le cadre de cette autorisation de programme concernent à la fois des parcs en ouvrage et les parcs relais et relèvent donc aussi bien du budget principal que du budget annexe.

Il est par conséquent nécessaire de modifier l'autorisation de programme n° DMOD 14/02 en la diminuant du montant des travaux relatifs aux parcs relais. Le nouveau montant total de l'autorisation de programme, pour la partie parkings, s'élève à 2 000 000 euros HT, soit 2 400 000 euros TTC. La création d'une autre autorisation de programme, d'un montant de 1,2 million d'euros TTC pour la partie relative aux parcs relais, est adoptée concomitamment.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DPMOD 14/11330/CC, du 18 juillet 2014, approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'opération « Travaux des parkings communautaires ».

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'approuver la création et l'affectation d'une opération relative au financement des travaux sur les parkings communautaires.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Article 1 :

Est approuvée la modification de l'autorisation de programme relative aux Travaux des Parkings Communautaires et son affectation pour un montant de 2 000 000 euros HT, soit 2 400 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2015 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique C 350 - Nature Budgétaire 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2015 : 200 000 euros HT, soit 240 000 euros TTC
- Année 2016 : 300 000 euros HT, soit 360 000 euros TTC
- Année 2017 : 300 000 euros HT, soit 360 000 euros TTC
- Année 2018 : 300 000 euros HT, soit 360 000 euros TTC
- Année 2019 et suivants : 900 000 euros HT, soit 1 080 000 euros TTC

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Transport – Mobilité Durable
Stationnement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Robert ASSANTE

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER